

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal											10/2017		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	10/02	Prés.	14	Abs	9	Proc.	3	Votants	17

Par suite d'une convocation en date du dix février deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le dix-sept février deux mille dix-sept à vingt et une heure, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, LE MINEZ Monique.

Procurations : CATALA Fabien à QUILLIEN Nicole, MARIEIRO Fabienne à BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Absents : CATALA Fabien, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Modification du plan de financement de l'aire de jeux

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibérations n°8/2016 et 64/2016, il s'est prononcé favorablement sur la réhabilitation de l'aire de jeux située en bordure de l'Allée des Soupirs fermée depuis août 2015. Afin de permettre aux enfants, leurs familles, mais aussi le centre de loisirs intercommunal et les familles de passage de la réutiliser il est obligatoire de la refaire entièrement.

Ce lieu d'échanges et de convivialité, destiné aux enfants de 3 à 12 ans, doit être préservé afin de maintenir le lien social.

Les travaux de réfection s'élèvent à 87 987,30 € HT, soit 105 584,76 € TTC. Madame le Maire explique au Conseil Municipal, qu'après notification des différents partenaires sollicités, il ne sera pas possible d'obtenir d'aides de la CAF, elle demande au Conseil Municipal de revoir le plan de financement et de solliciter l'aide du Député de la circonscription sur les fonds parlementaires et le Conseil Départemental dans le cadre du FDAL.

DEMANDE SUBVENTIONS AIRE DE JEUX 2017		
Investissements 2017	HT	TTC
Montant des travaux	87 987,30	105 584,76
<i>ÉTAT (réserve parlementaire) 3.98 %</i>	<i>3 500.00</i>	
<i>Conseil Départemental - FDAL (20 %)</i>	<i>17 597.46</i>	
TOTAL subventions sollicitées	21 097.46	21 097.46
Reste à la charge de la commune		84 487.30

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la modification du plan de financement de l'aire de jeux, telle que présentée par Madame le Maire,
- **Décide** de demander des aides financières auprès de Monsieur le Député de la circonscription sur les fonds de la réserve parlementaire et au Conseil Départemental dans le cadre du FDAL,
- **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget 2017,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 *Nicolas Quillien*
Nicolas QUILLIEN

REÇU EN PREFECTURE

le 20/02/2017

Application agréée E-legalite.com